

# Commune d'Ondes

## CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, sont réunis au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PAVAN André, Maire.

Convocation du 26 juin 2025.

Etaient présents : Mme ASPE Magali, M. DARLES Nicolas, M. DIMARCH Bernard, Mme FRANCHINI Nathalie, Mme GANOT Claudine, Mme PARO Josiane, M. PAVAN André, M. SABOUREAU Jean-François et M. VALADE Patrick.

Étaient absents représentés : M. BARRETEAU Blaise par M. VALADE Patrick, Mme BOISSIE Jacqueline par M. SABOUREAU Jean-François, Mme FABIAN Martine par Mme FRANCHINI Nathalie, M. TERENCE Jean-Claude par M. DARLES Nicolas.

Était absent : M. BRUDEY Stéphane.

Secrétaire : Mme FRANCHINI Nathalie.

### Ordre du jour :

1. Cantine scolaire – Révision des tarifs pour l'année 2025-2026
2. Convention de prêt de documents avec la médiathèque départementale de la Haute-Garonne
3. Recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – Service enfance
4. Recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité – Service technique
5. Avis de la commune d'Ondes sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2025-2031 de la Communauté de communes des Hauts Tolosans
6. Questions Diverses

### Ouverture de la Séance à 19h05

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 20 MAI 2025

Informations règlementaires : Décisions prises dans le cadre de la délibération n°20-4-13 du 2 juin 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

#### **Décision n°25/03 du 10 juin 2025 : Attribution du marché « Travaux de mise aux normes PMR et amélioration énergétique de la salle de la Buchère et réaffectation en salle de classe et création de blocs sanitaires »**

- Vu la délibération n° 25-4-25 du 20 mai 2025 autorisant Monsieur le Maire à préparer, à passer, à exécuter et à régler le marché en procédure adaptée concernant les travaux de mise aux normes PMR et amélioration énergétique de la salle de la Buchère et réaffectation en salle de classe et création de blocs sanitaires, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, dès lors que les crédits seront inscrits au budget,
- Vu la consultation lancée dans le cadre d'une procédure adaptée,
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence (avis publié sur la Dépêche du Midi.fr pour une durée de 15 jours à compter du 07.05.2025, paru sur la dépêche du Midi Toulouse le 09.05.2025, rubrique annonces légales)
- Vu l'analyse des candidatures et l'analyse des offres,

Le marché 2025-03 « Travaux de mise aux normes PMR et amélioration énergétique de la salle de la Buchère et réaffectation en salle de classe et création de blocs sanitaires », composé de 10 lots, est attribué comme suit :

N° LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1 DEMOLITION, GROS ŒUVRE, VRD	FONTANA CONSTRUCTIONS SAS 13 A chemin de Ladoux 31790 SAINT JORY	74 374.95€	89 249.94€
2 CHARPENTE, COUVERTURE	FONTANA CONSTRUCTIONS SAS 13 A chemin de Ladoux 31790 SAINT JORY	18 657.50€	22 389.00€

## Commune d'Ondes

3 ZINGUERIE	Infructueux		
4 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	TGM 9 Impasse Beau de Rochas ZI Albasud – Secteur 3 82000 MONTAUBAN	16 651.00€	19 981.20€
5 PLATRERIE, ISOLATION, FAUX PLAFONDS	SAS PLATRIERS MIDI- PYRENEES 10 avenue St Martin de Boville 31130 BALMA	28 243.80€	33 892.56€
6 MENUISERIES INTERIEURES BOIS	ETABLISSEMENT GEMIN 3 rue Paillas 31620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS	14 784.00€	17 740.80
7 ELECTRICITE, SECURITE INCENDIE	MC2F 3 rue de l'Europe ZI la Pointe II 31150 LESPINASSE	22 225.61€	26 670.73€
8 CHAUFFAGE, CLIMATISATION, VENTILATION, PLOMBERIE, SANTAIRES	ADECOTHERM 10 chemin de Perpignan 31100 TOULOUSE	26 201.50€	31 441.80€
9 CARRELAGES, FAIENCES	SARL LACAZE 1357 avenue Falguières 82000 MONTAUBAN	5 272.50€	6 327.00€
10 PEINTURES, SOLS SOUPLES, NETTOYAGE	SAS ROUDIE PEINTURE ET SAS ROUDIE SOL FRANÇAIS 4 rue Joseph-Marie Jacquard BP 70452 82004 MONTAUBAN CEDEX	14 450.20€	17 340.24€
<b>TOTAL</b>		<b>220 861.06€</b>	<b>265 033.27€</b>

*M. Valade* indique qu'il faudra rajouter à ce montant le coût des travaux de la zinguerie estimé entre 2000.00€ et 3000.00€.

### 25-5-28 CANTINE SCOLAIRE – REVISION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les articles R 531-52 et R531-53 du Code de l'Education relatifs aux tarifs de la restauration scolaire applicables aux élèves de l'enseignement public. Ces articles permettent de fixer librement les tarifs sans que celui-ci soit supérieur au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration.

Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif du repas pour l'année 2025-2026 comme suit :

	2024-2025	2025-2026
Repas des élèves	3.60 €	<b>3.60 €</b>
Repas des enseignants	5.00 €	<b>5.00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,**

- D'approuver les tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2025-2026 comme définis ci-dessus. Ils seront applicables à compter du 1er septembre 2025.

*M. Pavan* propose de maintenir le tarif pour cette année scolaire sachant que le prix de revient pour la commune est de 3.48€ TTC.

*Mme Ganot* demande si le pain est compris dans le prix du repas.

# Commune d'Ondes

*M. Pavan répond que c'est bien compris dans le prix du repas.*

*Mme Ganot signale qu'il faut rajouter le coût du personnel à ce montant.*

## **25-5-29 CONVENTION DE PRET DE DOCUMENTS AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-GARONNE**

Par délibération du 20 décembre 2022, il avait été décidé de créer un service bibliothèque municipale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Une convention de partenariat fixant les modalités des prestations fournies par le Conseil Départemental par le biais de la Médiathèque départementale à la commune d'Ondes a été signée.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a voté en 2024 un nouveau schéma départemental de lecture publique 2024-2029 qui vise à mieux structurer le maillage territorial, à favoriser les réseaux de lecture publique et à améliorer l'offre en bibliothèque.

En conséquence, une nouvelle convention de prêt va remplacer la convention en cours. Elle prend effet à sa signature pour une durée de 5 ans.

La médiathèque départementale continuera d'apporter un concours au bon fonctionnement du service de lecture publique de la commune par :

- Le prêt de 300 documents maximum, renouvelé tous les ans
- L'accès à la formation
- L'accès à des outils d'animation

**Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de prêt de documents qui remplace la convention de partenariat signée en février 2023. Cette nouvelle convention fixe les conditions et les modalités de prêt de documents effectué par le Conseil Départemental par le biais de la Médiathèque départementale à la commune d'Ondes pour le fonctionnement de sa bibliothèque municipale.

*M. Dimarch souligne qu'il trouve que la durée de cette convention est longue.*

*M. Pavan rappelle que 4 bénévoles sont en charge de la bibliothèque.*

*Mme Franchini souhaite savoir si ce service va être payant.*

*M. Valade répond que c'est gratuit et que cela permet le renouvellement des livres.*

*Mme Franchini demande quelle est la fréquentation de la bibliothèque.*

*M. Saboureau indique que cela dépend des périodes. Il précise que les classes de l'école viennent régulièrement une fois par mois.*

*Mme Ganot exprime sa reconnaissance vis-à-vis de l'implication des bénévoles pour faire fonctionner ce service.*

## **25-5-30 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – SERVICE ENFANCE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour assurer la garderie scolaire, le service cantine et l'entretien des bâtiments communaux,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois allant du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 28 février 2026 inclus.

Cet agent assurera la garderie scolaire, le service cantine et l'entretien des bâtiments communaux à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures.

## Commune d'Ondes

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

*M. Saboureau* indique qu'il connaît une personne qui serait intéressée par le poste et qui habite sur la commune.

### **25-5-31 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ – SERVICE TECHNIQUE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour assurer l'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics (voirie, espaces verts),

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique Territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période d'un mois et 15 jours allant du 15 juillet au 31 août 2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics (voirie, espaces verts) à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

*Mme Ganot* souligne que cela va permettre d'apporter au service technique un coup de main en période de congés.

*Mme Franchini* demande si la personne a été trouvée.

*M. Pavan* indique qu'il s'agit d'un jeune de la commune.

### **25-5-32 AVIS DE LA COMMUNE D'ONDES SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2025-2031 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS TOLOSANS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles 1,521 I-41-3, L.5217-1 et L5217-2,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment les articles L302-1 à L302-4 et R302-1 à R302-13,

Vu la délibération n°170222\_01 du Conseil Communautaire du 17 février 2022 engageant l'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes des Hauts-Tolosans,

Vu le porté à connaissance transmis par les services de l'Etat en 2022,

Vu la délibération n°070525\_09 du 30 avril 2025 arrêtant le projet de PLH 2025-2031 de la Communauté de Communes Communauté de Communes des Hauts-Tolosans pour transmission aux communes membres et au SCoT.

Considérant que l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) répond à la nécessité de définir et de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat cohérente, adaptée aux besoins, aux évolutions socio-économiques et aux ambitions de développement de son territoire.

Considérant que ce PLH concerne les 29 communes de la Communauté de Communes des Hauts-Tolosans, qu'il tient compte de leurs spécificités, de leurs besoins et de leurs projets, et qu'il devra confirmer la dynamique en place et poursuivre les efforts déjà engagés,

Considérant que la CCHT a élaboré avec l'ensemble des acteurs de l'habitat un PLH pragmatique qui identifie des objectifs réalistes tenant compte des capacités et des besoins du territoire,

# Commune d'Ondes

Considérant que le PLH est un document stratégique de programmation qui définit l'ensemble de la politique local de l'habitat,

Considérant que les quatre orientations du PLH 2025-2031 et les actions sont les suivantes :

Orientations	Actions
Orientation 1. Maîtriser et diversifier le développement de l'offre résidentielle sur le territoire	Action n°1 : Atteindre les objectifs quantitatifs de production neuve et proposer une offre de qualité
	Action n°2 : Etablir et porter une stratégie foncière
	Action n°3 : Favoriser le développement d'une offre locative sociale de qualité
	Action n°4 : Développer une offre en accession abordable
Orientation 2. Poursuivre et amplifier la requalification et l'amélioration du parc existant	Action n°5 : Lutter contre la précarité énergétique en renforçant les actions d'amélioration et de rénovation de l'habitat
	Action n°6 : Mettre en place une stratégie de lutte contre la vacance
	Action n°7 : Poursuivre les actions de lutte contre l'indignité
Orientation 3. Apporter une réponse adaptée aux besoins des ménages spécifiques	Action n°8 : Répondre aux besoins liés au vieillissement et au handicap
	Action n°9 : Soutenir et expérimenter de nouvelles formes de logements pour les jeunes
	Action n°10 : S'assurer de disposer d'une offre suffisante pour les ménages en grande précarité
	Action n°11 : Assurer l'accueil des gens du voyage et diversifier l'offre en réponse à leurs besoins
Orientation 4. Assurer le pilotage, la mise en œuvre et l'évaluation du PLH	Action n°12 : Assurer le pilotage et la mise en œuvre du PLH
	Action n°13 : Evaluer le PLH

Considérant que le projet de PLH 2025-2031, tel que joint en annexe de la présente délibération comprend :

- Un diagnostic portant sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat sur la CCHT ;
- Un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme. Ce document fixe une politique de l'habitat à moyen terme, concrète et opérationnelle, à partir d'objectifs précis, quantitatifs et qualitatifs, dans le cadre global de l'équilibre, de la diversification et de la qualité de l'offre de logements ;
- Un programme d'action définissant les outils et moyens mis en œuvre par la CCHT, les communes et l'ensemble des partenaires afin de répondre aux orientations stratégiques. L'enjeu était d'identifier des actions pragmatiques et réalistes, opérationnelles, tenant compte des spécificités du territoire et des moyens financiers, dans un contexte législatif évolutif
- Les fiches communales constituent la feuille de route commune à la CCHT et à chaque collectivité, actualisées chaque année avec une synthèse des chiffres clés, des objectifs et des potentiels / projets éventuels.

Considérant que ce projet de PLH s'appuie d'une part sur les éléments de connaissance rassemblés lors de la phase diagnostic et d'autre part sur un large travail partenariale qui a accompagné l'ensemble du processus. Ce document est aussi le fruit d'échange avec l'ensemble des communes ainsi que les acteurs de l'habitat (services de l'Etat, bailleurs sociaux, promoteurs, département, ...)

Considérant que, pour la Communauté de Communes des Hauts Tolosans, le coût de mise en œuvre de ces actions est évalué à 165 000 euros par an sur 6 ans (hors création de poste).

Considérant qu'à l'issue de cette phase, portant sur une période de 2 mois, le Conseil Communautaire sera amené à débattre et à statuer sur les avis reçus puis à approuver sur le projet de PLH, afin de le transmettre ensuite au représentant de l'Etat.

**Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :**

- Donner un avis favorable argumenté au projet de PLH 2025-2031 de la CCHT ;
- D'engager la commune à mettre en œuvre les moyens nécessaires et relevant de ses compétences pour être en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat.

*M. Pavan souligne le coût exorbitant de cette procédure.*

*Mme Ganot ajoute que c'est une obligation et qu'on ne peut pas passer outre. Elle ajoute que nous devons valider ce projet pour pouvoir continuer à développer l'urbanisme sur la commune.*

# Commune d'Ondes

**M. Pavan** rappelle que la commune est dotée d'un PPRi et que cela freine considérablement les projets d'urbanisme avec les contraintes concernant les risques d'inondations.

**Mme Franchini** demande si la CCHT va demander une participation à chaque commune.

**M. Pavan** indique que la CCHT devrait tout prendre en charge.

## QUESTIONS DIVERSES

### Travaux réseaux eaux pluviales – Rue de la Poste et Route de Castelnaud

**M. Pavan** indique que Réseau 31 a adressé une fiche d'évaluation financière pour des travaux de pose de canalisations d'eaux pluviales sur la commune d'Ondes au niveau de la route de Castelnaud et de la rue de la Poste. Les dépenses sont estimées à 281 761€ HT. Nous avons demandé à ce que ces travaux soient réalisés à minima afin de maintenir un bon fonctionnement du réseau. Nous avons souhaité financer cette dépense sur les fonds propres de la commune, en un versement unique et ne pas recourir à un emprunt auprès de Réseau 31.

**M. Pavan** précise que la société Delamplé est en train de réaliser des sondages et indique qu'à ce jour, nous ne connaissons pas le montant exact de ces travaux.

### Demande d'occupation des terrains de sports par l'association Larra Disc Golf :

« Mail de Maxime Dallemagne, président de l'association Larra Disc Golf en date du 03.06.2025 :  
Le disc golf est un sport de plein air similaire au golf. Il reprend ses principes mais avec du matériel différent. Ici, pas de balles ni de trous. Nous lançons des frisbees jusqu'à arriver à la cible : un panier en métal. C'est un sport aux valeurs fortes de fairplay, de nature, de concentration et de respect.  
Nous avons un club et un parcours de 18 paniers dans le parc de Cavaillé à Larra.  
Connaissant bien l'espace de loisir et sportif de Ondes, nous avons étudié la possibilité d'y installer un parcours et l'endroit s'y prête parfaitement.  
Nous aimerions donc vous rencontrer pour discuter de la possibilité d'y implanter un parcours.  
Cela permettrait ainsi d'avoir une nouvelle activité gratuite pour les habitants de Ondes. Ce serait aussi une activité adaptée aux lycéens. »

**M. Saboureau** et **M. Valade** indiquent qu'ils ont rencontré le Président de cette association ce jour.

**M. Saboureau** ajoute que ce type d'installation existe déjà sur la commune de Larra au niveau du Parc Cavaillé. Il explique que l'association demande si la commune peut financer le matériel et les installations et précise que le coût de ces travaux est estimé entre 7000€ et 9000€.

Au vu de ces éléments, les élus ont décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

### Désignation d'un représentant de la commune pour travailler sur le transfert du PLUi :

Les élus ont décidé de désigner M. Pavan.

**Mme Ganot** note qu'il faudra faire attention à bien reporter les zones à urbaniser actuelles sur le PLUi.

**M. Pavan** précise que ce transfert n'aura lieu que dans 4 ou 5 ans car c'est beaucoup de travail.

### Litige avec le Burger Street 31

**M. Pavan** indique que la commune a été convoquée pour une réunion d'expertise le 7 juillet 2025 pour trouver une solution amiable concernant la gêne occasionnée par les travaux de réaménagement de la rue de la Poste et de la route de Castelnaud.

# Commune d'Ondes

## L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25

*Fait et délibéré le premier juillet deux mille vingt-cinq les sujets portés à l'ordre du jour*

- 25-5-28 CANTINE SCOLAIRE – REVISION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2025-2026
- 25-5-29 CONVENTION DE PRET DE DOCUMENTS AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-GARONNE
- 25-5-30 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE -SERVICE ENFANCE
- 25-5-31 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – SERVICE TECHNIQUE
- 25-5-32 AVIS DE LA COMMUNE D'ONDES SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2025-2031 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS TOLOSANS

PAVAN André

FRANCHINI Nathalie